



Contrôles de qualité annuels des revues et des séries subventionnées par l'ASSH

Pourquoi l'ASSH mène-t-elle un contrôle de qualité des périodiques qu'elle soutient financièrement ?

Les contrôles de qualité effectués régulièrement depuis 2008 ont, entre autres, mené à ce que cette activité de soutien de l'ASSH ne soit plus remise en question par l'office fédéral compétent. Afin de garder ces conditions, nous continuons donc à mener le check-up. Pour que cette tâche soit effectuée au mieux, nous comptons sur votre aide précieuse et vous remercions de remplir correctement les formulaires de décompte et de nous faire parvenir un exemplaire de chaque numéro des périodiques soutenus.

Quelles sont les publications que nous contrôlons ?

Toutes les revues et séries subventionnées par l'ASSH par le biais du plan de répartition sont contrôlées annuellement. La conformité aux dispositions réglementaires est vérifiée à l'aide du décompte de l'année précédente et les critères formels à l'aide du dernier volume reçu.

Que vérifions-nous ?

Les contrôles portent sur l'utilisation correcte des subventions fédérales, l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'Open Access et de la rétronumérisation, l'indexation de la revue et les critères formels de qualité. Nous ne contrôlons pas la qualité scientifique des contributions qui relève de la seule responsabilité des sociétés et des rédactions. La preuve que les fonds fédéraux ont été utilisés conformément au règlement est une base importante et une légitimation pour nos activités de subvention. Nous vérifions le respect des lignes directrices de l'ASSH concernant l'attribution de subventions pour les publications¹.

En tant qu'institution cosignataire de la Déclaration de Berlin sur le libre accès à la connaissance, qui s'engage à promouvoir le libre accès à l'information scientifique, l'ASSH clarifie également l'état de la mise en œuvre des formes de publication en libre accès et de présentation numérique. Nous vous renvoyons volontiers aux informations sur l'Open Access sur notre site Internet à l'adresse www.sagw.ch/open-access. 70 pour cent des revues que nous subventionnons sont maintenant disponibles sous forme rétronumérisée, principalement sur e-periodica². En ce qui concerne la mise en œuvre de l'Open Access, l'Académie défend la position que d'ici 2020, toutes les revues devraient être accessibles au moins conformément au Green Open Access (voir la stratégie Open Access³).

Finalement, nous encourageons le fait que les périodiques soient référencés dans un index, même si cela ne concerne pas tous les périodiques de la même façon en raison de la prédominance de titres anglophones au sein des index. Nos contrôles se limitent pour l'instant à vérifier si les périodiques que nous soutenons financièrement sont répertoriés dans une base de données du Web of Science⁴.

Les critères de qualité formels correspondent aux standards internationaux pour les revues scientifiques tels qu'ils sont utilisés par exemple chez Thomson Reuters (Social Sciences Citation Index und Arts & Humanities Citation Index)⁵.

¹ http://www.sagw.ch/dms/sagw/mitgliedgesellschaften/reglemente/Publications_fr

² <https://www.e-periodica.ch>

³ <http://www.sagw.ch/fr/sagw/laufende-projekte/open-access/oa-strategie.html>

⁴ <http://apps.webofknowledge.com>

⁵ <http://wokinfo.com/essays/journal-selection-process/>